

economiesuisse
Case postale
8032 Zürich

Lausanne, le 18 mars 2002
T:\DIRCVCI\INFODIR\PREAVIS\PREAVI02\POL0206.doc
GPB/fbr

Encouragement du tourisme par la Confédération

Messieurs,

C'est avec quelques jours de retard, dont vous voudrez bien nous excuser, que nous répondons à votre correspondance du 16 janvier dernier, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En dépit de l'importance de la branche touristique dans notre canton, cette consultation n'a malheureusement suscité que peu d'échos parmi nos membres; nous limiterons dès lors notre prise de position à quelques remarques générales, en commençant par les avis des milieux professionnels concernés.

Les responsables de la promotion du tourisme vaudois sont extrêmement heureux de la prise de conscience au niveau fédéral d'une réelle nécessité d'améliorer la structure et la qualité de l'offre touristique dans notre pays. L'effort doit effectivement être marqué dans les domaines de la formation, de l'innovation et du refinancement du secteur hôtelier. Le troisième volet semble toutefois largement insuffisant pour réduire l'état de surendettement chronique de l'hôtellerie helvétique; la Confédération ne prévoit en effet que 100 millions en regard des 3 milliards nécessaires. L'effort proposé par la Confédération est néanmoins considéré comme un coup de pouce bienvenu.

Les professionnels du secteur approuvent en outre fortement la prorogation de l'arrêté fédéral encourageant l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme. Ce soutien est en effet particulièrement apprécié dans le canton de Vaud : l'ensemble des destinations sont ainsi intégrées au système de réservation on-line et les acteurs vaudois participent largement au programme qualité proposé par Suisse Tourisme.

Après ces quelques remarques issues de nos discussions avec les milieux de la branche, nous répondons comme suit aux trois questions générales :

- **La CVCI est globalement favorable aux mesures proposées par la Confédération pour la promotion du tourisme.** Un nouveau prêt de 100 millions de francs sera mis à la disposition de la Société suisse de crédit hôtelier et 26 millions de francs serviront à éponger des pertes sur cautionnement; 25 millions de francs permettront en outre d'encourager l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme. Ces montants n'ont bien évidemment pas pour objectif de résoudre l'ensemble des problèmes du tourisme dans notre pays; ils auront néanmoins un effet incitatif bienvenu.
- **La CVCI soutient tout particulièrement la prorogation de l'arrêté encourageant l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme;** les effets du premier volet ont été extrêmement positifs et méritent d'être prolongés dans le cadre d'une nouvelle loi fédérale. La possibilité de soutenir à 100 % des études dans ce secteur nous semble par ailleurs bienvenue.
- **La CVCI approuve la révision de la loi sur le crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature.** La CVCI soutient notamment la suppression du cautionnement dans les tâches de la Société suisse de crédit hôtelier ; cet outil a montré ses limites, lorsque les banques se sont partiellement retirées de ce marché et les pertes sont très difficiles à évaluer. En outre, compte tenu du problème de financement du secteur, la CVCI soutient la réorientation de l'activité de la société, non plus à la modernisation de l'hôtellerie, mais à son refinancement, notamment par la reprise de prêts existants.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Guy-Philippe Bolay
Sous-directeur